

dans le monde, et c'est pourquoi nous devrions discuter de la navigation et du genre de navires qui devraient être autorisés à en faire le transport. Pour ce qui est de l'Arctique, les navires devraient être conçus spécialement en fonction des conditions qui y existent. Nous devons étudier les questions de la responsabilité et des moyens de transport.

Mon deuxième point a trait au forage pétrolier.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député nous a dit il y a un instant qu'il lui restait quelques points à soulever. Il devrait, je crois, tenir compte du Règlement. En tant qu'Orateur, j'essaie d'interpréter aussi libéralement—qu'on me permette le mot—que possible l'article du Règlement en cause, selon lequel les déclarations des représentants des partis de l'opposition doivent être brèves. Lorsque la déclaration du ministre elle-même est longue, j'admets qu'il soit tentant pour les porte-parole de l'opposition de faire de longs commentaires, mais les députés devraient sûrement s'efforcer de les limiter autant que possible.

**M. Harding:** Monsieur l'Orateur, il ne me reste plus que deux ou trois choses à signaler, ce que j'aurais pu faire en 30 ou 40 secondes si Votre Honneur n'était intervenu.

Pour résumer, j'allais signaler à la Chambre que M. McTaggart-Cowan et ses adjoints à la recherche feront vraisemblablement des recommandations semblables aux miennes en ce qui a trait aux forages et aux consignes de sécurité. J'ajouterais que les forages devraient être complètement interdits dans les régions comme celle du détroit de Géorgie; et si le gouvernement et les députés sont d'accord, des mesures devraient être prises en ce sens.

Enfin, à mon avis, il faudrait faire sans tarder des travaux de recherches sur les conditions qui existent dans les eaux extrêmement froides de l'Arctique. Il faut accélérer ces travaux. Nous ne saurions établir un règlement satisfaisant et sensé sans ces renseignements. J'exhorte donc le gouvernement à s'en occuper immédiatement.

## QUESTIONS ORALES

### LA SOUVERAINETÉ

GEORGES BANK—LA NOTE DES ÉTATS-UNIS—  
LES VUES OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à

poser au premier ministre. Son gouvernement a-t-il fait une réponse officielle à la note diplomatique de Washington datée du 5 novembre 1969 contestant les prétentions canadiennes relatives à la possession du secteur nord-est de Georges Bank, au large de la côte de la Nouvelle-Écosse? Le gouvernement du Canada a-t-il répondu à cette note?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas très sûr de la forme donnée à la réponse mais je sais qu'il y a eu, en effet, à ce propos, un échange de vues, verbal ou écrit, entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement canadien. Les deux gouvernements ont convenu de poursuivre les pourparlers relatifs à l'établissement d'une ligne de démarcation entre le côté américain du plateau et le nôtre.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire. Le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il exposer sans tarder à la Chambre la position du gouvernement canadien à propos de ce différend? Autrement dit, quelle est l'attitude du gouvernement canadien au sujet de la souveraineté canadienne sur ces terres immergées? Le premier ministre pourrait-il nous donner des renseignements précis sur la position du gouvernement canadien?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, un exposé ne me paraît pas nécessaire. La position du gouvernement est très claire et a inspiré nos actes. La convention de Genève, ratifiée par nos deux pays, prévoit l'application de la ligne médiane en pareilles circonstances. En fait, c'est cette ligne que le gouvernement canadien a observée. Tous les permis délivrés par les autorités canadiennes concernaient la région délimitée par cette ligne médiane. Telle est l'attitude que nous avons adoptée dans nos discussions avec les États-Unis.

**L'hon. M. Stanfield:** Je voudrais poser une question supplémentaire. Le gouvernement des États-Unis conteste-t-il ce principe ou bien le tracé de la ligne médiane tel que le conçoit le gouvernement canadien?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je crains que le terme contester soit un peu trop fort ici, mais les États-Unis désapprouvent certes le principe de la ligne médiane dans ce contexte. Je ne tiens pas à plaider leur cause, mais ils affirment qu'il y a là des circonstances particulières ayant trait à la forme du plateau continental et que d'autres dispositions spéciales devraient s'appli-